

Séance du conseil municipal du 3 novembre 2014 (cr.03-11-2014)

COMPTE RENDU

Présents : LAFAURY Y. – ARNAUD R. – REY E. – BRUN R. – BOUCHE C. – ACHARD S. – BONNETON A. – COUDERT C. DENAUD K.– FINAND MONDUEL C. – LAI A. – LETY S. – MILAN Y. – PERRIOLAT C. -SOLETY E.

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : ACHARD S.

Tarifification du service assainissement : Depuis le 1^{er} avril 2014, la Communauté de communes Porte de DromArdèche exerce la compétence « traitement des eaux usées et élimination des boues » sur tout son territoire. Pour la période d'avril à décembre 2014, des conventions de gestion ont été signées entre la Communauté de communes et les communes disposant d'une station d'épuration. Cette convention prévoit notamment qu'en 2014, la commune continue à gérer la station d'épuration et à en assurer les charges, la redevance 2014 restant à la commune. À partir du 1^{er} janvier 2015, la compétence revient à la Communauté de communes qui instaure une part communautaire de redevance assainissement qui a été déterminée à partir d'une clé de répartition identique pour chaque commune : 55% pour la part « collecte et transport » et 45% pour la part « traitement » - part fixe : 41.25 €/abonné, part proportionnelle 0.08 €/m³ de 0 à 150 m³ et 0.1966€/m³ au-delà de 150 m³. Voté à l'unanimité.

Restitution de la compétence « éclairage public » : la communauté de commune Rhône Valloire avait la compétence éclairage public depuis 2007. Cette compétence ne portait que sur l'entretien (fonctionnement) et l'investissement était à la charge de la commune, elle pouvait donc bénéficier d'aides liées aux économies d'énergie. La compétence « entretien, consommation et maintenance de l'éclairage public communale » sera donc restituée à la commune à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'entreprise Mabboux, prestataire jusqu'à présent, souhaite rencontrer les élus pour leur présenter leur service. Un devis a été réalisé pour la mise en place d'horloge par secteur, montant : environ 3 000 €.

Transfert de compétence « assainissement non collectif » : La loi sur l'eau en 1992 et plusieurs textes réglementaires ont fait entrer dans le champ des compétences des collectivités locales l'assainissement non collectif, et donc la mise en place, avant décembre 2005, d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour contrôler les installations et pour cela la commune a intégré le SIAPA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon) .

Il est donc proposé au Conseil municipal de transférer cette compétence à la Communauté de communes Porte de DromArdèche à compter du 1^{er} janvier 2015. Les compétences obligatoires étant : l'examen préalable de la conception et la vérification des installations neuves ou à réhabiliter et la vérification du fonctionnement pour les installations existantes. Compétence facultative : réhabilitation des installations défectueuses.

La tarification à titre indicatif : diagnostic/contrôle du bon fonctionnement : 140€ - Contrôle conception/réalisation : 175 € - contrôle de vente : 100 €. Voté à l'unanimité.

Remboursement de la taxe d'ordure ménagère : répercussion de la taxe d'ordure ménagère aux locataires de la commune : M. et Mme RIBAUD : 128 € ; M. VAUDAINÉ : 92 € et M. VAUGRENTE : 96 €. Voté à l'unanimité.

Fermeture de la ligne ferroviaire Beaurepaire – St Rambert d'Albon au 1^{er} janvier 2015 : préoccupations quant au devenir du transport des céréales, qui se fera désormais par la route et qui va augmenter la circulation sur la déviation. La Communauté de communes et certaines communes environnantes (entre autre Lapeyrouse Mornay) ont déjà fait remonter leurs inquiétudes. Une délibération de soutien est proposée par Monsieur le Maire. Voté à l'unanimité.

Contrat d'assurance des risques statutaires : Ce sujet a été abordé au précédent Conseil municipal, il s'agit bien d'un contrat d'assurance statutaire, que le Centre de gestion de la Drôme a souscrit au nom de la commune. L'assureur retenu est CNP / SOFCAP ; qui garantit donc les frais laissés à la charge de la commune en cas de maladie, accident de travail, incapacité ou décès des agents.

Ce contrat a une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015. Voté à l'unanimité.

Participation aux raccordements à l'égout : La Sté SAUR nous a fait parvenir deux devis concernant le raccordement à l'égout des futures villas de Mme Françoise BRUYERE et de son frère M. Marc BRUYERE, chemin du Murinais. Les travaux s'élèvent à 1 278,19€ pour chacun des raccordements, la commune applique aux pétitionnaires une redevance de raccordement égale à 80 % de cette somme, donc 1 022,55€ chacun ; cette somme leur sera donc répercutée. Voté à l'unanimité.

Convention pour installation et hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur avec GrDF : GrDF souhaite obtenir une plus grande fiabilité du comptage, une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations et une facturation au réel. Ces nouveaux services nécessitent le remplacement des compteurs existants ; l'installation sur des points hauts de concentrateurs et d'un nouveau système d'information pour recevoir et traiter les consommations.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune met à la disposition de GrDF des emplacements sur des sites (mairie et/ou église) pour l'installation des Equipements Techniques. Cette convention est signée pour 20 ans reconduite tacitement. GrDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 € HT. Voté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'association du don du sang : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. COUDERT, président de l'association du don du sang, qui fait part des dépenses liées à la création de l'association : frais d'adhésion et assurance obligatoire d'environ 300 €. Proposition d'une aide à hauteur de 150 € sachant que le CCAS a versé 80 €. Voté à l'unanimité.

Subvention au Comité fleurissement « Epiflore » : Monsieur le Maire explique que ce comité a été créé comme un soutien au travail du fleurissement déjà effectué par les employés communaux et que les décisions prises sont validées par le Conseil. Un montant d'environ 700 € était prévu au budget et il reste aujourd'hui environ 250€ ; Monsieur le Maire propose que cette somme soit arrondie à 300 € et qu'elle soit reversée au comité fleurissement afin qu'il gère au mieux l'achat des fleurs et autre matériel. Voté à l'unanimité.

Convention relative à l'utilisation régulière d'une salle au sein de la Maison des associations avec Valloire Loisirs : Mme THINON, présidente de Valloire Loisirs, demande à utiliser la salle au rez-de-chaussée de la Maison des associations, afin d'installer le groupe couture (et éviter de monter les machines à coudre à l'étage), la chorale et le groupe des ados pendant les vacances scolaires.

Une proposition de convention de mise à disposition de cette partie du bâtiment est proposée, à titre gracieux, en laissant les travaux à la charge du SIVU (mise en place de prises pour la couture) et en gardant une clause pour la récupérer en cas de besoins commerciaux ou autres. Voté à l'unanimité.

Modification d'indemnités des élus : Monsieur le maire avait prévu, lors du vote des indemnités des élus le 14 avril dernier, de désigner M. LAI comme conseiller délégué, qui n'était pas éligible à ce moment là. Aujourd'hui, Monsieur le maire propose de le nommer conseiller délégué à la culture, aux sport et aux associations. Le tableau des élus n'atteignant pas l'enveloppe maximale autorisée, une indemnité sur la base de 10,29% de l'IB 1015 lui sera attribuée. La nouvelle répartition des indemnités respectera le budget prévisionnel (45 000 €) et restera en-dessous du plafond autorisé par la loi. Adopté à la majorité – 1 abstention.

Création d'un poste au sein du personnel scolaire : Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et du départ en retraite d'un agent, l'organisation du personnel de l'école a été fortement modifiée. Le constat est que, depuis le mois de septembre, des ajustements doivent être apportés et pour cela un poste de contractuel va être créé jusqu'à la fin de l'année scolaire à hauteur de 12h30 / semaine au maximum. Ce poste permettra également de subvenir aux absences d'autres agents, le cas échéant. Voté à l'unanimité.

Enveloppe pédagogique 2014/2015 : montant pour l'année précédente : 15 000 €. 6 000 € sont consacrés à l'activité piscine, sachant que la Communauté de communes prend en charge le transport à hauteur de 2 000 € ; la subvention sera donc diminuée de ce montant. De plus, le Conseil municipal trouve logique qu'il soit attribué une somme par enfant et que la subvention varie en fonction du nombre d'élèves par an.

Par rapport à la somme versée l'année dernière, cela représente environ 65 €/enfant (déduction faite du transport piscine) cette année 183 enfants sont inscrits, ce qui représente une somme de 12 000 €. Le Conseil municipal valide la subvention pédagogique 2014-2015 et la dotation par enfant à hauteur de 65 €/enfant. Voté à l'unanimité.

Convention d'occupation temporairement le domaine public avec l'entreprise OBB : Cette convention concerne l'échange d'une parcelle, au vu du projet sur le secteur Chandonzet, entre M. BERNARD-BRUNEL Olivier (AN 45 et 51) la parcelle AK 144 au lieudit « Bois de Seyve » dont la commune est propriétaire à titre privée.

Cette convention est valable jusqu'à la notification d'échange des parcelles par un notaire.

DIVERS :

- Ilots de propreté : 1 conteneurs pour 110 personnes – 10 sites prévus : parking derrière la mairie ; la Gare ; local technique ; Village vieux ; HLM Landrin ; Belmont (propriété de M. MENEGUZ) ; Route de St Rambert (propriété de M. MONTLUET) ; Route de Bougé (propriété de M. ACHARD) ; Les Sauvages (propriété de

M. LAGOUY) ; rue des Tanneurs. Une réunion publique est prévue le 2 décembre avec la participation du SIRCTOM et des élus. Dans le cas d'achat de terrain pour implanter des conteneurs ; il est prévu de faire rédiger un acte administratif plutôt que le passage chez un notaire, pour une histoire de coût, à étudier.

- Vœux du maire prévu le dimanche le 11 janvier 2015 à 10h30. Un guide sera remis aux nouveaux habitants.

- Cœur de village : toujours en attente du cahier des charges concernant le « projet de renouvellement urbain » proposé par la Communauté de communes pour informer les bailleurs du projet ;

- Cérémonie de départ en retraite de Mme MOREL Edith, le 14 novembre à 19h, participation financière de la commune et organisation du pot.

- Parution du prochain « info municipal » en décembre prochain.

- ISDI (installation stockage de déchets inertes) la commune de St Sorlin révisé son PLU et souhaite retirer sa zone dédiée à la déchetterie. Le préfet n'ira pas contre sachant qu'il existe d'autres terrains pour l'implanter. Si le bail est rompu les communes concernées devront verser une indemnité. Voir si St Sorlin ne pourrait pas garder certains casiers.

- Une personne recherche un local pour l'ouverture d'une mini-crèche – selon une étude de la communauté de communes : pas de besoin.

RENDEZ-VOUS :

- 11/11 : cérémonie + apéritif

-14/11 : départ en retrait d'Edith MOREL

- 25/11 à 10h : Syndicat des eaux avec Malorie BLANC de la Sté SAUR

- 27/11 à 18h30 : réunion de sensibilisation à l'urbanisme durable

- 02/12 à 19h : réunion publique sur les ilots de propreté et le projet Chandonzet

- 11/12 à 14h30 : groupe de travail PLU

Fin de séance : 23h10

DÉLIBÉRATIONS :

- Tarification du service public d'assainissement

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Restitution de la compétence « éclairage public » de la Communauté de communes à la commune.

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Modification statutaire : transfert de compétence « assainissement non collectif » à la communauté de communes Porte de DromArdèche:

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Remboursement par les locataires de la taxe d'ordure ménagère :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Fermeture de la ligne ferroviaire Beaurepaire-St Rambert d'Albon :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Contrats d'assurance des risques statutaires :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Participation pour raccordement à l'égout pour M. BRUYERE Marc :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Participation pour raccordement à l'égout pour Mme BRUYERE Françoise :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Convention pour installation et hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur avec GrDF :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Subvention exceptionnelle à l'association du don du sang :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Subvention au Comité fleurissement « Epiflore » :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Convention relative à l'utilisation régulière d'une salle au sein de la Maison des associations avec Valloire Loisirs :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Modification d'indemnités des élus

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 1 adopté à la majorité

- Création d'un poste au sein du personnel scolaire :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Enveloppe pédagogique 2014/2015 :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Convention d'occupation temporairement le domaine public avec l'entreprise OBB :

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité